

1^{er} février 2023
Français
Original : anglais

**Groupe d'experts des Nations Unies
pour les noms géographiques
Session de 2023**

New York, 1-5 mai 2023

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Rapports : documents établis par les gouvernements
sur la situation dans leur pays et l'état d'avancement
des travaux de normalisation des noms géographiques**

Rapport du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Résumé**

Au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, bien qu'il n'existe pas une autorité unique chargée des noms de lieux à l'échelle nationale, les procédures précises en place garantissent l'exactitude et l'actualité des noms géographiques. En Grande-Bretagne, les noms géographiques figurant dans les supports produits par l'Ordnance Survey of Great Britain sont considérés comme faisant autorité. En Irlande du Nord, il en va de même pour les supports de l'Ordnance Survey Northern Ireland.

Le rapport présente dans les grandes lignes les attributions de l'Ordnance Survey en tant qu'institution cartographique nationale et son rôle en matière de toponymie et décrit les progrès accomplis depuis la session de 2021 du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques.

Les noms géographiques de lieux et de détails topographiques situés hors du Royaume-Uni relèvent de la compétence du Comité permanent des noms géographiques. Le Comité permanent recueille des informations sur les noms normalisés par les autorités nationales en vue d'indiquer au Gouvernement les noms qu'il convient d'employer.

Il est également indiqué dans le rapport que, conformément aux règles relatives à la mise à jour des Principes de toponymie à l'usage des correcteurs de cartes et autres correcteurs du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la dernière édition a été actualisée pour tenir compte de changements de nature administrative.

* [GEGN.2/2023/1](https://unstats.un.org/unsd/ungegn/sessions/3rd_session_2023/).

** Le rapport complet (GEGN.2/2023/12/CRP.12) a été établi par le Comité permanent des noms géographiques, le Ministère des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement et l'Ordnance Survey of Great Britain. Il pourra être consulté, uniquement dans la langue de l'original, à l'adresse suivante : https://unstats.un.org/unsd/ungegn/sessions/3rd_session_2023/.



